

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-022****du 16 décembre 2021****n°022****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON, Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (3) : Séverine BART, Frédérique NAUD COLAS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane RAYNAUD**OBJET : Création d'un budget participatif de Targé**

Il est proposé de lancer une démarche d'expérimentation de budget participatif ;

Dans un 1^{er} temps en 2022, il s'agira d'initier cette démarche à l'échelle des 924 habitants de la commune associée de Targé (population totale légale au 1^{er} janvier 2021). En fonction de l'évaluation de cette expérimentation, dans un second temps, le concept de budget participatif pourra être élargi à une échelle plus vaste.

Il s'agira pour la commune de Châtellerault de financer des petits projets d'investissements répondant à un intérêt général (ex : boîte à livres, tables de jeux, etc) pour la commune de Targé, pour un montant total de 10.000 € (montant à répartir entre les projets retenus).

Les habitants de Targé pourront soumettre des projets début 2022. Les projets devront respecter un certain nombre de critères qui figureront dans le règlement de l'appel à projets, lequel sera adopté ultérieurement. Ce règlement définira notamment les modalités de dépôt de projet (papier dans des lieux identifiés ; par email ; sur une plateforme en ligne)...

Les projets feront l'objet d'une présélection par une commission consultative composée d'habitants de Targé. Ils seront ensuite instruits par les services de la Ville pour étudier leur faisabilité et leur coût.

Les projets répondant aux critères d'éligibilité, feront ensuite l'objet d'un vote par les habitants de Targé.

Les votants seront tous les habitants de Targé, âgés de plus de 18 ans. Différentes modalités de vote pourront être envisagées.

Le calendrier prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :

- 16 décembre 2021 : Conseil municipal adoptant les grandes lignes du projet*
- 27 janvier 2022 : adoption du règlement de l'appel à projets*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20211216-022

du 16 décembre 2021

n°022

page 2/2

- 29 janvier 2022: réunion publique initiale à Targé
- février 2022 : lancement de l'appel à projets, à destination de la population de Targé
- Début mars 2022 : pré-sélection par la commission consultative
- Mi-mars à fin avril 2022 : Analyse des propositions par les services municipaux
- Début mai : 2nde réunion publique à Targé
- Mai 2022 : vote des habitants de Targé
- Juin : Réunion de la commission consultative, pour enteriner les projets et mobiliser les services
- Juillet 2022 : Conseil Municipal validant la sélection des projets retenus
- 2nd semestre : mise en œuvre effective des dossiers approuvés, communication auprès de la population et bilan

* * * * *

VU l'article 9 de la Loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes,

VU la délibération n°4 du conseil municipal du 18 juin 2020 relative à la composition de la commission consultative de Targé,

VU la délibération n°5 du conseil municipal du 4 février 2021 adoptant le budget primitif 2021,

VU la délibération n°4 du conseil municipal du 20 mai 2021 adoptant le budget supplémentaire 2021,

CONSIDERANT l'utilité de lancer une démarche de démocratie participative, mettant le citoyen au coeur de la décision politique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe d'une démarche de budget participatif à l'échelle de Targé, telle que décrite dans les conditions ci-dessus, la ligne budgétaire associée est 020/2188/4500,
- d'affecter un montant de crédits de 10.000 € pour cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICLOUD

